

Pont-Audemer > Maisons à pans de bois

La commune nouvelle est couverte par deux Zones de Présomptions de Prescription Archéologique.

Les églises de Pont-Audemer et de Saint-Germain-village sont des MH classés.

La maison à pans de bois de la rue Sadi Carnot à Pont-Audemer est également un MH inscrit.

L'ensemble urbain formé par le centre historique de Pont-Audemer est un site inscrit.

L'if du cimetière de Saint-Germain-Village est un site classé ponctuel.

La commune de Pont-Audemer est couverte par un Site patrimonial Remarquable (SPR).

Le périmètre de protection du Colombier et de la Chapelle de Manneville-sur-Risle déborde sur le territoire communal.

Les Maisons à pans de bois sises 16-18 rue aux Fromages (actuellement 14 rue Place de la Ville) sont inscrites en tant que monuments historiques depuis le 1^{er} mai 1933.

Il s'agit d'une maison à pans de bois du XVI^e siècle comprenant une façade sur rue composée d'un rez-de-chaussée en brique sur socle en pierre, surmonté d'un étage à pans de bois avec un remplissage en brique enduit de plâtre et de comble dont le rampant est en ardoises losangées.

La façade sur cour est entièrement à pans de bois, sur un soubassement en brique et pierre ; elle est quasiment dépourvue d'ouvertures.

** Pour les prescriptions, se rapporter à la fiche sur le SPR de Pont-Audemer*

